

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration :

Convocation et affichage : 11/12/2023

Secrétaire de séance : Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que l'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1 € par habitant soit pour l'année 2024, une cotisation de 52 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la commune de Curel à l'association canine Sisteronaise
- valide le montant de la cotisation sera de 52 € pour l'année 2024,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 18 décembre 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Sophie DUCCA

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sophie Ducca mentioned in the text above.